Tampon du Médecin	
	GYM V SPORT SANTE - Les Arcs ইটাই Ehèmin de la Coulette ৪ইন্ট্রিট VIDAUBAN জ্ঞ ৩৫ ৪২ ৩৪ ৯২ 73
DATE:	
Nom du patient :	
Je prescris une activité physique et/ou sportive adaptée	
Pendant, à adapter en fonction de l'évolution des aptitudes du patient.	
Préconisation d'activité et recommandations	
Type d'intervenant(s) appelé(s) à dispenser l'activité physique (en référence à l'Article D. 1172-2 du Code de la santé publique 1), le cas échéant, dans le cadre d'une équipe pluridisciplinaire 2:	
	GYM V SPORT SANTE - Les Arcs
Document remis au patient \square	303 chemin de la Coulette 83550 VIDAUBAN ☎ 06 83 00 94 73
La dispensation de l'activité physique adaptée ne peut pas donner lieu à une prise en charge financière par l'assurance maladie.	
Lieu date signature	cachet professionnel

Décret n° 2016-1990 du 30 décembre 2016 relatif aux conditions de dispensation de l'activité physique adaptée prescrite par le

médecin traitant à des patients atteints d'une ALD

² Concerne les titulaires d'un titre à finalité professionnelle, d'un certificat de qualification professionnelle ou d'un diplôme fédéral, inscrit sur arrêté interministériel qui ne peuvent intervenir dans la dispensation d'activités physiques adaptées à des patients atteints de limitations fonctionnelles modérées que dans la cadre d'une équipe pluridisciplinaire (cf. annexe 4 de l'instruction interministérielle n° DGS/EA3/DGESIP/DS/SG/2017/81 du 3 mars 2017 relative à la mise en œuvre des articles L.1172-1 et D.1172-1 à D.1172-5 du code de la santé publique et portant guide sur les conditions de dispensation de l'activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d'une affection de longue durée)